

ÉCHANGE DE NOTES (23 DÉCEMBRE 1948) ENTRE LE CANADA ET  
LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, CONSTITUANT UN ACCORD  
POUR LE DÉTOURNEMENT TEMPORAIRE D'UNE QUANTITÉ  
D'EAU ADDITIONNELLE DANS LA RÉGION DU NIAGARA POUR  
DES FINS D'ÉNERGIE

I

*L'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique  
au Secrétaire d'État intérimaire des États-Unis d'Amérique*

AMBASSADE DU CANADA

WASHINGTON, le 23 décembre 1948.

N° 613

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT INTÉRIMAIRE,

J'ai l'honneur de me référer à l'échange de notes en date des 20 mai, 27 octobre et 27 novembre 1941, se rapportant aux détournements d'eau d'urgence du Niagara pour des fins d'énergie et aux conversations qui ont eu lieu récemment entre les hauts fonctionnaires des Gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique au sujet de l'insuffisance critique d'énergie électrique dans le sud de l'Ontario.

Vu le besoin urgent d'énergie supplémentaire dans l'Ontario et étant donné qu'il existe des installations hydroélectriques sur la rive canadienne du Niagara pour employer une quantité d'eau additionnelle, le Gouvernement du Canada souhaite que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique lui permette les détournements suivants:

1. Le détournement temporaire en amont des chutes, pour des fins d'énergie, vers les usines hydroélectriques situées le long de la rive canadienne du Niagara, de 4,000 pieds cubes à la seconde, moyenne quotidienne, ainsi qu'il est prévu dans les notes échangées entre les deux Gouvernements le 3 mai 1944.

2. Le détournement temporaire de 2,500 pieds cubes additionnels à la seconde, moyenne quotidienne, en dehors de la saison de navigation vers le canal maritime de Welland pour l'usage de l'usine électrique de DeCew Falls, près de St. Catharines.

Ces détournements d'eau pour fins d'énergie seront soumis aux conditions suivantes:

1. Ils cesseront au plus tard le 15 avril 1951.

2. Ils feront l'objet d'examen périodiques, comme le font les dispositions effectuées par l'échange de notes mentionnées ci-dessus.

3. Ils ne s'effectueront qu'à travers les installations hydroélectriques existant actuellement et n'entraîneront pas la construction de nouvelles installations.

Veillez agréer, monsieur le Secrétaire d'État intérimaire, l'assurance renouvelée de ma plus haute considération.

H. H. WRONG.

Vous trouverez le texte des Notes du 20 mai 1941 au numéro 7 du *Recueil des Traités* 1941 et le texte des Notes des 27 octobre et 27 novembre 1941 au numéro 15 du *Recueil des Traités* 1941.